

15/01/2009

Communiqué

Le plafond de garantie d'Oséo porté à 90%

Bonne nouvelle pour les PME ... et les banques

La CGPME se réjouit de l'annonce faite par le Président de la République consistant à porter le plafond de garantie des prêts accordés aux PME à 90%.

Cette mesure contribuera sans aucun doute à favoriser le financement des PME, en sécurisant davantage encore les banques. Les acteurs bancaires n'auront plus dorénavant la moindre raison de refuser de financer le développement des entreprises bénéficiant d'une telle garantie d'Oséo.

Il conviendra de faire preuve de la plus extrême vigilance sur ce point.